Image not found or type unknown

Commandement de payer aux fins de saisie vente

Par **patou13**, le **24/10/2013** à **17:55**

Bonjour, j'ai reçu un huissier pour un commandement de payer aux fins de saisie vente pour la somme de 8332 €.
Je touche l'ASS par Pôle emploi soit 15,90 € / jour, le RSA socle et l'allocation logement + un petit salaire de 170 € (assistante maternelle) . Mon mobiler est un canapé qui est trés vieux, 2 meubles IKEA d'une valeur de 700 € , une vieille table et une TV écran plat qui a 7 ans.
Le huissier a regardé et a dit qu'en effet il n'y avait pas de mobilier de valeur. Pas de voiture. Pas d'argent sur mon compte, à découvert.
Pouvez vous me dire ce qu'il va se passer ?
Cordialement

Par **youris**, le **25/10/2013** à **09:18**

bjr,
soit l'huissier attend que vous reveniez à meilleur fortune et pendant ce temps votre dette continue d'augmenter.
soit il peut faire une saisie sur votre compte bancaire en vous laissant le solde bancaire insaisissable.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés